

PRÉSIDENTE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

Bureau du Secrétariat
de l'Assemblée

6 route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Télécopie :
20 30 08

Courriel :
daji.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Jean-Philippe DINH

N° 43213-2022/1-
ISP/DAJI

ANNÉE 2022
N° 14-2022/RAP-COM

RAPPORT
de la commission de l'enseignement (ENS)
du lundi 28 mars 2022

Le **lundi 28 mars 2022 à 10 heures**, la commission de l'enseignement (ENS) s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Jo Barbier, dans la salle des commissions de l'hôtel de la province Sud (salle 140), selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n° 39529-2022/1-ACTS** : projet de délibération portant dénomination de l'internat provincial de la réussite de Dumbéa-sur-mer.

Présents :

Mme Marie-Jo Barbier, M. Petelo Sao, Mme Christiane Saridjan-Verger et Mme Léa Tripodi.

Absents :

Mme Magali Manuohalalo et Mme Ithupane Tiéoué (excusée).

Procurations* :

M. Lionel Paagalua donne procuration à Mme Christiane Saridjan-Verger ;
Mme Aniseta Tufele donne procuration à Mme Marie-Jo Barbier.

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 4 membres présents et 4 membres absents ou représentés.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Gil Brial, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par :

M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge du pôle épanouissement et développement de la personne (SGA-DEP) ;

Ainsi que par :

Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;

M. Jean-Philippe Dinh, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;

M. Nicolas Rintz, directeur des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI).

Projet de texte inscrit à l'ordre du jour

- **Rapport n° 39529-2022/1-ACTS** : projet de délibération portant dénomination de l'internat provincial de la réussite de Dumbéa-sur-mer.

Henriette Pentecost, fille de Paul Leyraud (maire de Nouméa de 1912 à 1919) et de Jeanne Levy, est née le 20 août 1916 à Nouméa.

Avec son époux, Edouard Pentecost, elle ouvre la seule librairie de l'époque à Nouméa, puis bâtit un des groupes économiques les plus importants de Nouvelle-Calédonie, dans les domaines aussi variés que la mode, la concession automobile, l'électroménager ou la mine. Henriette Pentecost commence à travailler à 16 ans et ne s'arrêtera que 72 ans plus tard soit à 88 ans.

Particulièrement active dans la vie économique, sociale et culturelle de la Nouvelle-Calédonie, elle ne manque pas de défendre l'image de son île dans les milieux industriels, commerciaux et politiques. Elle sera décorée chevalier de la légion d'honneur en 2001 par Jacques Chirac en présence de Simone Veil.

A la retraite, Henriette Pentecost consacre son temps et son énergie à l'association de soutien au droit de mourir dans la dignité dont elle sera présidente d'honneur.

Toute sa vie, Henriette Pentecost aura été le mécène discret de familles d'élèves internes originaires de la brousse et des îles désireux d'étudier à Nouméa, avec une affection particulière pour les jeunes filles de l'institut Jeanne d'Albret.

Henriette Pentecost s'éteint le 8 février 2017 après avoir marqué de son empreinte le paysage calédonien pendant plus d'un siècle.

En accord avec sa famille, il est proposé de baptiser l'internat provincial de la réussite ouvert en 2022 sur la commune de Dumbéa du nom d'Henriette-Pentecost.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

En propos liminaires, Mme Barbier a indiqué avoir proposé de dénommer l'internat provincial de la réussite du nom d'Henriette Pentecost en raison notamment de ses actions permettant aux élèves internes, issus de toutes les provinces, de suivre leur scolarité.

Dans la discussion générale, M. Sao a souhaité connaître les critères utilisés pour choisir le nom d'un établissement provincial. Sur ce point, M. Bergery a fait état de la procédure pour nommer les collèges. En effet, le code de l'éducation prévoit que la dénomination des collèges relève de la compétence de la collectivité territoriale de rattachement, à savoir la province Sud. La décision de l'assemblée de la province Sud se fait après avis du maire de la commune d'implantation et du conseil d'administration de l'établissement. De plus, M. Brial a souligné qu'il était préférable que la personnalité choisie soit intervenue dans le domaine de l'enseignement. Néanmoins, il a précisé qu'il peut arriver qu'un conseil d'administration impose un nom sans concertation au préalable avec la province Sud et que cette situation doit évoluer.

Concernant la dénomination des internats, M. Brial a informé que les noms sont attribués de manière à correspondre aux établissements et à leurs actions. C'est pourquoi il a été proposé le nom d'Henriette Pentecost, symbole de soutien aux élèves internes, pour l'internat de la

réussite.

M. Sao a insisté sur l'importance d'une procédure clairement établie sur le choix du nom d'un établissement car celui-ci doit être une source d'inspiration pour les élèves de l'établissement. Par ailleurs, une certaine frustration pourrait naître puisque de nombreuses personnalités inspirantes en Nouvelle-Calédonie mériteraient également cet hommage posthume. Aussi a-t-il évoqué plusieurs noms :

- Mamie Flogliani, figure calédonienne qui, en outre, a mis en avant le travail scolaire afin que ses quinze enfants puissent suivre leur scolarité ;*
- Elise Poaniewa, médaillée d'or aux Jeux du Pacifique pour le lancer de javelot ;*
- Marie-Christine Fakaté, cinq fois médaillée d'or aux Jeux du Pacifique pour le lancer de disque et membre fondateur de l'association Etoile filante ;*
- Sœur Caroline, ayant aidé discrètement les familles et travaillé au foyer Béthanie ;*
- Reine Hortense, première femme kanak à savoir lire et écrire.*

A cela, Mme Barbier a indiqué travailler actuellement sur la dénomination de onze collèges de la province Sud. Les personnes citées ont déjà été listées et une réunion de la commission de l'enseignement sera programmée prochainement. M. Brial a ajouté être favorable à l'instauration d'un groupe de réflexion sur le sujet.

Enfin, Mme Tripodi a donné un avis favorable sur la proposition d'Henriette Pentecost car cela participe à la promotion de la condition féminine et elle correspond le mieux à l'internat au regard de ses actions.

Examen du projet de délibération :

Article 1 :

Un amendement oral a été proposé par les conseillers visant à modifier la dénomination de l'internat provincial de la réussite. Ainsi, après les mots « *est dénommé* : « *Internat* », est inséré le mot « *provincial* ». L'article 1 est modifié comme suit :

ARTICLE 1 : L'ensemble constitué par les bâtiment situés 38 rue Pont Tournant à Dumbéa-sur-Mer, constituant l'internat provincial de la réussite, est dénommé : « Internat **provincial** Henriette PENTECOST ».

Avis favorable de la commission sur l'article amendé.

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de cet article, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Article 2 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de cet article, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Sur l'ensemble du projet de délibération amendé : avis favorable de la commission à l'unanimité (Mme Marie-Jo Barbier, M. Lionel Paagalua, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Aniseta Tufele et Mme Léa Tripodi.).

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de ce projet de texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la présidente de la commission a clôturé la réunion à 10 heures 17.

**La présidente de la commission de
l'enseignement**



Mme Marie-Jo Barbier